## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET: Avenants aux Protocoles d'Accord 2013-2017 pour la mise en oeuvre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Marseille-Provence Centre, Est et Ouest.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants aux protocoles d'accord des PLIE Marseille-Provence Centre, Est et Ouest, conclus entre l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Marseille, les associations d'animation des PLIE, et la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

A l'unanimité M. BORÉ ne prend pas part au vote.

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée